

MOBILITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AC131

CONVENTIONS 2026

MOBILITE D'ETUDES (SMS)

Contrat entre bénéficiaire et participant

- » Annexe 1 : contrat pédagogique
- » Annexe 2 : charte de l'étudiant Erasmus+

TEMPLATE FOR AGREEMENT BETWEEN BENEFICIARIES AND PARTICIPANTS
AGREEMENT ON ERASMUS+ SUPPORT - MOBILITY OF INDIVIDUALS

MODELE DE CONTRAT ENTRE BENEFICIAIRE ET PARTICIPANT
CONTRAT RELATIF AU SOUTIEN ERASMUS+ - MOBILITES INDIVIDUELLES
CODE PROJET : 2026-1-FR01-KA131-HED-000412419

Field : Higher Education Domaine : enseignement supérieur

Academic year : 2026/2027 Année académique : 2026/2027

Erasmus+ mobility ID number:

Numéro d'identification de la mobilité Erasmus :

PREAMBLE / PREAMBULE

This **Agreement** ('the Agreement') is concluded **between** the following parties:

Ce **contrat** ("le contrat") est conclu entre les parties suivantes :

on the one part, d'une part,

the **Organisation** providing Erasmus+ support ('the organisation')

l'organisme (« l'organisme ») apportant un soutien dans le cadre d'Erasmus+,

Full official name of the organization Nom officiel complet de l'organisme : RENNES SCHOOL OF BUSINESS

Official legal form Forme juridique officielle : Association à but non lucratif

Official registration No Numéro d'enregistrement officiel : 378327514

Official address in full Adresse officielle complète : 2 rue Robert d'Arbrissel – 35065 RENNES cedex

Erasmus code if applicable Code Erasmus si applicable : F RENNES27

E-mail Adresse électronique : contact@rennes-sb.com

OID Code OID : E10094556

represented for the purposes of signature of this agreement by Dr Elodie HURE – Programmes Dean

représenté pour la signature de cet accord par Dr Elodie HURE – Doyenne des Programmes

and on the other part, et d'autre part,

the **'participant', le "participant"**

first name and family name

prénom et nom

with residence at address: official address in full

résidant à l'adresse : adresse officielle complète

Date of birth:

Date de naissance :

Phone:

Téléphone :

Email :

Bank account where the financial support should be paid:
 Numéro de compte bancaire sur lequel l'aide financière sera versée :
 Bank account holder:
 Titulaire du compte :
 Bank name / Nom de la banque :
 Clearing/BIC/SWIFT number :
 Account/IBAN number :

The parties referred to above have agreed to enter into this Agreement.

Les parties mentionnées ci-dessus sont convenues de conclure le présent accord.

The Agreement is composed of:

Le contrat est composé de :

Terms and Conditions **Conditions générales**

Terms and Conditions **Conditions générales**

Annex 1: Erasmus+ learning agreement for student mobility for studies¹

Annexe 1 : Contrat pédagogique Erasmus+ pour la mobilité d'études des étudiants

Annex 2: Erasmus Student Charter

Annexe 2: Charte de l'étudiant Erasmus

The terms set out in the Terms and Conditions will take precedence over those set out in the annex.

Les conditions générales prévalent sur les annexes.

The participant receives / Le participant reçoit :

- ☒ a financial support from Erasmus+ EU funds **une aide financière des fonds européens Erasmus +**
- ☐ in-kind support (in the form of direct provision of the needed goods and services financed through Erasmus+ EU funds)
une aide sous la forme d'une prise en charge directe des biens et services nécessaires, financée par les fonds européens Erasmus+
- ☐ combined financial and in-kind support financed through Erasmus+ EU funds
un financement combiné : une aide financière et une prise en charge directe de biens et services par les fonds européens Erasmus+
- ☐ a zero-grant / **aucun financement (= non-allocataire de fonds européens Erasmus +)**
- ☐ a partial financial support from Erasmus+ EU funds
une aide financière partielle des fonds européens Erasmus +

Total amount includes / L'allocation totale comprend :

- ☒ Base amount for individual support for long-term physical mobility **Allocation de base pour la contribution aux frais de séjour des mobilités physiques longues**
- ☐ Top-up amount for students with fewer opportunities on long-term mobility **Complément pour étudiant avec moins d'opportunités mobilité longue**
- ☐ Travel support (green travel or non green travel amount) **Frais de voyage (écocitoyen ou standard)**
- ☐ Inclusion support (based on real costs) **Soutien complémentaire pour l'inclusion (basé sur frais réels)**

¹ It is not compulsory to circulate documents with original signatures for Annex 1 of this agreement: scanned copies of signatures and electronic signatures may be accepted, depending on the national legislation or institutional regulations. *[Option for KA131 student mobility for studies: Learning agreements are exchanged and approved digitally within the Erasmus Without Paper Network.]*

L'annexe 1 ne devra pas obligatoirement comporter les signatures originales, les signatures scannées et électroniques sont acceptées, selon la législation nationale ou la réglementation institutionnelle en vigueur. *[Option pour les mobilités d'études de l'AC131 : les contrats pédagogiques devront être échangés et signés numériquement via le réseau Erasmus Without Paper].*

TERMS AND CONDITIONS CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 – SUBJECT OF THE AGREEMENT OBJET DU CONTRAT

- 1.1 This agreement sets out the rights and obligations and terms and conditions applicable to the support provided to the participant to carry out a mobility activity under the Erasmus+ Programme.
Le présent contrat définit les droits et obligations ainsi que les conditions applicables au soutien accordé au participant pour la réalisation d'une activité de mobilité dans le cadre du programme Erasmus+.
- 1.2 The organisation will provide support to the participant for undertaking a mobility activity.
L'organisme apportera une aide au participant dans la mise en œuvre d'une activité de mobilité.
- 1.3 The participant accepts the support or the provision of services as specified in article 3 and undertakes to carry out the mobility activity as described in the Annex I.
Le participant accepte l'aide ou les prestations de services indiquées à l'article 3 et s'engage à réaliser le programme de mobilité tel que défini dans l'annexe I.
- 1.4 Amendments to this agreement will be requested and agreed by both parties through a formal notification by letter or by electronic message.
Tout avenant à ce contrat devra être demandé et accepté par les deux parties de manière formelle, par voie postale ou électronique.

ARTICLE 2 – DURATION OF MOBILITY DUREE DE LA MOBILITE

- 2.1 The mobility period will start on _____ and end on _____.
La période de mobilité commencera le _____ et prendra fin le _____.
- 2.2 The period covered by the agreement includes:
La période couverte par le contrat comprend :
- a physical mobility period from _____ to _____, equal to _____ days
une période de mobilité physique du _____ au _____, correspondant _____ jours
- 2.3 The certificate of attendance (or statement attached to these documents) shall provide the confirmed start and end dates of duration of the mobility period, including the virtual component.
L'attestation de présence (ou tout justificatif annexé à ce document) devra comporter les dates effectives de début et de fin de mobilité, y compris celles de la composante virtuelle.

ARTICLE 3 – FINANCIAL AND OTHER SUPPORT SOUTIEN FINANCIER ET AUTRE

- 3.1 The support is calculated following the funding rules indicated in the Erasmus+ Programme Guide [2026 version] and provided in the form described in Article 3.4 below.
L'aide est calculée sur la base des règles financières du guide du programme Erasmus+ [version 2026] et fournie selon les modalités décrites à l'article 3.4 ci-dessous.
- 3.2 The participant will receive Erasmus+ support for _____ days [The number of days will be equal to the duration of the physical mobility period plus travel days; if the participant will not receive support for a part or the entire mobility period, this number of days is to be adjusted accordingly]
Le participant recevra une aide Erasmus+ pour _____ jours [Le nombre de jours sera égal à la durée de la période de mobilité physique plus les jours de voyage ; si le participant ne reçoit pas d'aide pour une partie ou la totalité de la période de mobilité, ce nombre de jours doit être ajusté en conséquence].
- 3.3 The participant may submit a request to extend the physical mobility period up to the maximum activity duration set out in the Erasmus+ Programme Guide 2026 of _____ days [to be completed by the beneficiary according to the Erasmus+ Programme Guide rules]. If the organisation agrees to extend the duration of the mobility period, the agreement will be amended accordingly.
Le participant peut soumettre une demande de prolongation de la période de mobilité physique dans la limite de la durée maximum fixée dans le guide du programme Erasmus+ 2026 de _____ jours [à compléter par le bénéficiaire conformément aux règles du guide du programme Erasmus+]. Si l'organisme accepte de prolonger la durée de la période de mobilité, le contrat sera modifié en conséquence.

- 3.4 Financial support : the organisation will provide the participant the total financial support for the mobility in the form of a payment of EUR _____.
Aide financière : l'organisme versera au participant une aide financière totale pour la période de mobilité d'un montant de _____ euros
- 3.5 The financial support provided in addition to the base amount listed above ([choose what is applicable:] [for inclusion support, exceptional costs for expensive travel, travel support, top-up for fewer opportunities]), will be based on the supporting documents provided by the participant.
L'aide financière accordée en plus du montant de base défini ci-dessus (au choix si applicable : pour le soutien complémentaire à l'inclusion au frais réels, frais exceptionnels pour frais de voyage élevés, frais de voyage, complément inclusion participants avec moins d'opportunité) sera basée sur les documents justificatifs fournis par le participant.

ARTICLE 4 – ENTITLEMENT TO ERASMUS+ SUPPORT DROIT AU SOUTIEN ERASMUS+

- 4.1 The participant is entitled to support based on the Article 3 above if they have actually undertaken the activity during the period set out in Article 2. Where the support is based on real costs, these must be based on supporting documents such as invoices, receipts, etc..
Le participant a droit à une aide sur la base de l'article 3 ci-dessus s'il a effectivement entrepris l'activité au cours de la période visée à l'article 2. Lorsque l'aide est basée sur des coûts réels, ceux-ci doivent être fondés sur des pièces justificatives telles que des factures, des reçus, etc.
- 4.2 The support may not be used to cover costs for activities already funded by Union funds. It is nonetheless compatible with any other source of funding. This includes a salary that the participant could receive for their traineeship or teaching activities, or for any work outside their mobility activities as long as they carry out the activities foreseen in Annex 1.
L'aide ne peut être utilisée pour couvrir des coûts d'activités déjà financées par des fonds européens. Elle est néanmoins compatible avec toute autre source de financement. Cela inclut un salaire que le participant pourrait recevoir pour son stage ou ses activités d'enseignement, ou pour tout travail en dehors de ses activités de mobilité, pour autant qu'il réalise les activités prévues à l'annexe 1.
- 4.3 The participant may not claim reimbursement for currency exchange losses or bank costs charged by the participant's bank for transfers from the organisation.
Le participant ne peut pas demander le remboursement des frais de change ou des frais bancaires facturés par sa banque pour les virements effectués par l'organisme.

ARTICLE 5 – PAYMENT ARRANGEMENTS MODALITES DE PAIEMENT

- 5.1 Payment of the financial support shall be made to the participant (whichever comes first):
- within 30 calendar days after the signature of the agreement by both parties
- [NA/beneficiary to choose one option:
 ➤ No later than the starting date of the mobility period as specified in Article 2.1
 ➤ Upon receipt of confirmation of arrival of the participant (N/A for participants receiving the top-up for fewer opportunities or inclusion support)]
Le paiement de l'aide financière devra être versé au participant (selon l'option qui interviendra en premier) :
- dans les 30 jours calendaires suivant la signature du contrat par les 2 parties
- [option à choisir par AN/bénéficiaire:
 ➤ Au plus tard à la date de début de la période de mobilité indiquée à l'article 2.1
 ➤ A réception de la confirmation d'arrivée du participant (non-applicable pour les participants bénéficiant du complément inclusion mensuel ou aux frais réels)]
- The payment shall be made to the participant representing 70% of the amount specified in Article 3. In case the participant did not provide the supporting documents in time, according to the funding organisation's timeline, a later payment of the pre-financing can be exceptionally accepted, based on justified reasons.
Le paiement fait au participant devra représenter 70% du montant spécifié à l'article 3. Dans le cas où le participant ne fournit pas les documents requis dans les délais impartis fixés par l'organisme financeur, un report du délai de paiement du préfinancement pourra être exceptionnellement accepté s'il est justifié.
- 5.2 The submission of the participant report via the online EU Survey tool shall be considered as the participant's request for payment of the remainder of the financial support. The organisation shall have 45 calendar days to make the balance payment or to issue a debit note in case a reimbursement is due from the participant.
La soumission en ligne du rapport du participant via l'outil EU survey sera considérée comme demande de paiement du solde de l'aide financière par le participant. L'organisme disposera de 45 jours calendaires pour effectuer le versement du solde ou émettre un ordre de reversement en cas de remboursement par le participant.

ARTICLE 6 – RETURN OF FINANCIAL SUPPORT BY PARTICIPANT

REMBOURSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER PAR LE PARTICIPANT

- 6.1 If the participant does not comply with the terms of the agreement or terminates the agreement before it ends for reasons other than stated in Art 13.1, the participant will have to return the amount of the financial support already paid, except if agreed differently with the organisation. The latter shall be reported by the organisation and is subject to approval of the National Agency.
Si le participant ne respecte pas les termes de l'accord ou met fin à l'accord avant son terme pour des raisons autres que celles mentionnées à l'article 13.1, le participant devra restituer le montant du soutien financier déjà versé, sauf accord contraire avec l'organisme. Ce dernier doit être signalé par l'organisme et soumis à l'acceptation de l'Agence nationale.

ARTICLE 7 – INSURANCE ASSURANCE

- 7.1 The organisation shall make sure that the participant has adequate insurance coverage before starting the mobility either by providing itself the insurance, or by making an agreement with an institution identified in Annex 1 for the latter to provide the insurance, or by providing the participant with the relevant information and support to take an insurance on their own. [In case an institution listed in Annex 1 which is not the organization signing this agreement is identified as the responsible party in art 7.3, a specific document needs to be attached to this grant agreement defining the conditions of the insurance provision and including the consent of the institution.]

L'organisme devra s'assurer que le participant bénéficie d'une couverture adéquate en matière d'assurances avant le début de la mobilité, soit en lui fournissant les assurances nécessaires, soit en ayant un accord avec un organisme indiqué dans l'annexe 1 afin que ce dernier couvre le participant, ou en apportant au participant l'information et l'aide afin qu'il puisse contracter une assurance par ses propres moyens. [Dans le cas où un organisme indiqué dans l'annexe 1, qui n'est pas l'organisme signataire du contrat, est identifié comme la partie responsable à l'article 7.3, un document spécifique devra être joint au présent contrat, définissant les conditions d'assurance et incluant le consentement de l'organisme.]

- 7.2 Insurance coverage shall include at minimum a health insurance, [mandatory for traineeships and optional for other mobilities]: a liability insurance and an accident insurance. [Explanation: In the case of intra-EU mobility, the participant's national health insurance will include a basic coverage during their stay in another EU country through the European Health Insurance Card. However, this coverage may not be sufficient for all situations, for example in case of repatriation or special medical intervention or in case of international mobility. In that case, a complementary private health insurance may be needed. Liability and accident insurances cover damages caused by the participant or to the participant during their stay abroad. Varying regulation of these insurances is in place in different countries and participants run the risk of not being covered by standard schemes, for example if they are not considered to be employees or formally enrolled at the receiving organisation. In addition to the above, insurance against loss or theft of documents, travel tickets and luggage is recommended. The National Agency may amend Article 7.2 if there is a justification to adapt the default requirements to the national context.]
[It is recommended to also include the following information]: [Insurance provider(s), insurance number and insurance policy]

La couverture devra inclure au minimum une assurance santé, [obligatoire pour les mobilités de stage et optionnel pour les autres types de mobilité] : une assurance responsabilité civile et assurance accident du travail.

[Explications : dans le cas d'une mobilité intra européenne, l'étudiant est couvert par son régime de sécurité sociale étudiant pour une couverture médicale de base lors de son séjour à l'étranger, par le biais de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Cependant, cette couverture peut s'avérer insuffisante dans certaines situations, notamment pour un rapatriement ou une intervention médicale spécifique ou dans le cadre d'une mobilité internationale hors Europe. Dans ce cas, une assurance santé complémentaire peut s'avérer nécessaire. Les assurances responsabilité civile et accident du travail couvrent les dommages causés par le participant ou au participant pendant son séjour. La réglementation de ces assurances varie d'un pays à l'autre et les participants courent le risque de ne pas être couverts par les régimes standards, par exemple s'ils ne sont pas considérés comme des employés ou officiellement inscrits dans l'organisme d'accueil. De plus, il est recommandé de souscrire une assurance contre la perte ou le vol de documents, de billets de voyage et de bagages. L'Agence nationale peut modifier l'article 7.2 s'il est justifié d'adapter les exigences par défaut au contexte national.]

Il est recommandé d'indiquer les informations suivantes : compagnie d'assurance type et numéro de police.

- 7.3 The responsible party for taking the insurance coverage for the duration of the mobility is: the participant
La partie responsable de la souscription de l'assurance pour la durée de la mobilité est : le participant

ARTICLE 8 – LANGUAGE LEVEL AND ONLINE LANGUAGE SUPPORT (OLS)

NIVEAU LINGUISTIQUE ET AIDE LINGUISTIQUE EN LIGNE

- 8.1 The participant may carry out the OLS language assessment in the language of mobility (if available) before the mobility period and make use of the language courses available on the OLS platform (EU ACADEMY).
Le participant peut effectuer l'évaluation linguistique OLS dans la langue de mobilité (si elle est disponible) avant la période de mobilité et utiliser les cours de langues disponibles sur la plateforme OLS (EU ACADEMY).

- 8.2 The level of language competence in English that the participant already has or agrees to acquire by the start of the mobility period is:
Le niveau de compétence linguistique en anglais que le participant possède ou s'engage à acquérir avant le début de la mobilité est :

A1 ☐ A2 ☐ B1 ☐ B2 ☐ C1 ☐ C2 ☐

ARTICLE 9 – PARTICIPANT REPORT RAPPORT DU PARTICIPANT

- 9.1 The participant shall complete and submit the participant report about its mobility experience (via the online EUSurvey tool) within 30 calendar days upon receipt of the invitation to complete it. If the participant fails to complete and submit the online participant report it may be required by the organisation to partially or fully reimburse the financial support received.
Le participant devra compléter et soumettre le rapport du participant relatif à son expérience de mobilité (via l'outil en ligne EU Survey), dans un délai de 30 jours calendaires suivant la réception de l'invitation à le faire. Si le participant ne complète pas et ne soumet pas son rapport, il sera susceptible de rembourser partiellement ou intégralement l'aide financière reçue à l'organisme financeur.
- 9.2 A complementary online survey may be sent to the participant allowing for full reporting on recognition issues.
Un rapport en ligne complémentaire portant sur les questions de reconnaissance pourra être envoyé au participant.

ARTICLE 10 – ETHICS AND VALUES ETHIQUE ET VALEURS

- 10.1 The mobility activity must be carried out in line with the highest ethical standards and the applicable EU, international and national law.
L'activité de mobilité doit être menée dans le respect des normes éthiques les plus élevées et des législations européenne, internationale et nationale applicables.
- 10.2 The parties must commit to and ensure the respect of basic EU values (such as respect for human dignity, freedom, democracy, equality, the rule of law and human rights, including the rights of minorities).
Les parties doivent s'engager à respecter les valeurs fondamentales de l'UE (telles que le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'État de droit et des droits de l'homme, y compris les droits des minorités) et veiller à ce qu'elles soient respectées.
- 10.3 If a participant breaches any of its obligations under this Article, the grant may be reduced or not paid.
Si un participant manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent article, l'allocation peut être réduite ou non payée.

ARTICLE 11 – DATA PROTECTION PROTECTION DES DONNEES

- 11.1 Any personal data under the agreement will be processed under the responsibility of the data controller identified in the privacy statement in accordance with the applicable data provision legislation, in particular Regulation 2018/1725² and related national data protection acts and for the purposes set out in the Privacy Statement available at: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/privacy-statement>.
Toute donnée personnelle dans le cadre de l'accord sera traitée sous la responsabilité du responsable du traitement des données identifié dans la déclaration de confidentialité, conformément à la législation applicable en matière de protection des données, en particulier le règlement 2018/1725 et les lois nationales relatives à la protection des données, et aux fins énoncées dans la déclaration de confidentialité disponible à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/privacy-statement>
- 11.2 Such data will be processed solely in connection with the implementation and follow-up of the agreement by the organisation, the National Agency and the European Commission, without prejudice to the possibility of passing the data to the bodies responsible for inspection and audit in accordance with EU legislation (Court of Auditors or European Antifraud Office (OLAF)).
Ces données seront traitées uniquement dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la convention par l'organisme, l'Agence nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organes chargés du contrôle et de l'audit conformément à la législation de l'UE (Cour des comptes ou Office européen de lutte antifraude (OLAF)).

² Regulation (EU) 2018/1725 of the European Parliament and of the Council of 23 October 2018 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data by the Union institutions, bodies, offices and agencies and on the free movement of such data, and repealing Regulation (EC) No 45/2001 and Decision No 1247/2002/EC.

Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE.

- 11.3 The participant may, on written request, gain access to their personal data and correct any information that is inaccurate or incomplete. The participant should address any questions regarding the processing of their personal data to the organisation and/or the National Agency. The participant may lodge a complaint against the processing of their personal data to the European Data Protection Supervisor with regard to the use of the data by the European Commission.
Le participant peut, sur demande écrite, avoir le droit d'accéder à ses données personnelles pour les modifier en cas d'erreur et pour les compléter. Il adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'organisme et/ou à l'Agence nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès du Contrôleur européen de protection des données (CEPD) en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

ARTICLE 12 – AGREEMENT SUSPENSION SUSPENSION DU CONTRAT

- 12.1 The agreement may be suspended by initiative of the participant or of the organisation if exceptional circumstances — in particular force majeure (see Article 16) — make implementation impossible or excessively difficult. The suspension will take effect on the day agreed by written notification by the parties. The agreement may be resumed afterwards.
Le contrat peut être suspendu à l'initiative du participant ou de l'organisme si des circonstances exceptionnelles - notamment de force majeure (voir article 16) - en rendent l'exécution impossible ou excessivement difficile. La suspension prend effet le jour convenu par notification écrite des parties. L'accord peut être repris par la suite.
- 12.2 Either party may — at any moment — suspend the agreement, if the other party has committed or is suspected of having committed:
a) substantial errors, irregularities or fraud or
b) serious breach of obligations under this agreement or during its award (including improper implementation of the action, submission of false information, failure to provide required information, breach of ethics rules (if applicable), etc.).
Chacune des parties peut, à tout moment, suspendre l'accord si l'autre partie a commis ou est soupçonnée d'avoir commis :
a) des erreurs substantielles, des irrégularités ou des fraudes, ou
b) un manquement grave aux obligations découlant de la présente convention ou au cours de son attribution (y compris la mise en œuvre incorrecte de l'action, la présentation de fausses informations, le manquement à l'obligation de fournir les informations requises, le manquement aux règles d'éthique le cas échéant, etc.).
- 12.3 Once circumstances allow for implementation to resume, the parties must immediately agree on the resumption date (one day after suspension end date).
Lorsque les circonstances permettent la reprise de la mise en œuvre, les parties doivent immédiatement convenir de la date de reprise (un jour après la date de fin de la suspension).
- 12.4 During the suspension, no financial support will be paid to the participant.
Pendant la suspension, aucune aide financière ne sera versée au participant.
- 12.5 The participant may not claim damages due to suspension by the organisation.
Le participant ne peut prétendre à des dommages et intérêts du fait de la suspension par l'organisme.
- 12.6 Suspension does not affect the organisation's right to terminate the agreement (see Article 13).
La suspension n'affecte pas le droit de l'organisation de mettre fin à l'accord (voir article 13).

ARTICLE 13 – TERMINATION OF THE AGREEMENT RESILIATION DU CONTRAT

- 13.1 The agreement may be terminated by either party if circumstances arise that render the execution of the agreement impracticable, impossible or excessively difficult.
L'accord peut être résilié par l'une ou l'autre des parties si des circonstances qui surviennent rendent l'exécution de l'accord irréalisable, impossible ou excessivement difficile.
- 13.2 In case of such termination, the participant will be entitled to receive at least the amount of the financial support corresponding to the actual duration of the activity period. The participant will have to return any remaining funds.
En cas de résiliation, le participant aura le droit de recevoir au moins le montant du soutien financier correspondant à la durée réelle de la période d'activité. Le participant devra restituer les fonds restants.
- 13.3 In the event of serious breach of obligations or if either party has committed irregularities, fraud, corruption, or is involved in a criminal organisation, money laundering, terrorism-related crimes (including terrorism financing), child labour or human trafficking, the other party may terminate the agreement through a formal notification.
En cas de manquement grave aux obligations ou si l'une des parties a commis des irrégularités, une fraude, une corruption ou est impliquée dans une organisation criminelle, un blanchiment d'argent, des crimes liés au terrorisme (y compris le financement du terrorisme), le travail des enfants ou la traite des êtres humains, l'autre partie peut mettre fin à l'accord par le biais d'une notification formelle.

- 13.4 The organisation reserves the right to initiate a court action if any requested and validly justified refund is not voluntarily returned by the participant within the deadline notified to the participant by registered letter.
L'organisme se réserve le droit d'intenter une action en justice si le remboursement demandé et justifié n'est pas effectué intentionnellement par le participant dans le délai notifié au participant par lettre recommandée.
- 13.5 The termination must be formally notified and will take effect on the date specified in the notification as 'termination date'.
La résiliation sera formellement notifiée et prendra effet à la date indiquée dans la notification comme étant la «date de résiliation».
- 13.6 The participant may not claim damages due to termination by the organisation.
Le participant ne peut prétendre à des dommages et intérêts du fait de la résiliation par l'organisme.

ARTICLE 14 – CHECKS AND AUDITS VERIFICATIONS ET AUDITS

- 14.1 The parties of the agreement undertake to provide any detailed information requested by the European Commission, the National Agency of France or by any other outside body authorised by the European Commission or the National Agency of France to check that the mobility period and the provisions of the agreement are being or were properly implemented.
Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par la Commission européenne et l'Agence nationale française pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat sont ou ont été mises en œuvre de manière conforme.
- 14.2 Any finding related to the agreement may lead to the measures set in Article 6 or to further legal action in the terms of the applicable national law.
Toute constatation relative à l'accord peut donner lieu aux mesures prévues à l'article 6 ou à d'autres actions en justice dans les conditions prévues par le droit national applicable.

ARTICLE 15 – DAMAGES DOMMAGES

- 15.1 Each party of this agreement exonerates the other from any civil liability for damages suffered by them or their staff as a result of performance of this agreement, provided such damages are not the result of serious and deliberate misconduct on the part of the other party or their staff.
Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile pour les dommages subis par elle-même ou son personnel résultant de l'exécution du présent contrat, pour autant que ces dommages ne résultent pas d'une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel.
- 15.2 The National Agency of France, the European Commission or their staff will not be held liable in the event of a claim under the agreement relating to any damage caused during the execution of the mobility period. Consequently, the National Agency of France or the European Commission will not entertain any request for indemnity of reimbursement accompanying such claim.
La responsabilité de l'Agence nationale française, de la Commission européenne ou de leurs personnels ne sera pas engagée en cas d'action en réparation des dommages pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence nationale française ou la Commission européenne ne donneront suite à aucune demande d'indemnité de remboursement en cas de réclamation.

ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE FORCE MAJEURE

- 16.1 A party prevented by force majeure from fulfilling its obligations under the agreement cannot be considered in breach of them.
Une partie empêchée par une force majeure de remplir ses obligations en vertu de l'accord ne peut être considérée comme les ayant enfreintes.
- 16.2 'Force majeure' means any situation or event that:
- prevents either party from fulfilling their obligations under the agreement,
- was unforeseeable, exceptional situation and beyond the parties' control,
- was not due to error or negligence on their part (or on the part of other participating entities involved in the action), and
- proves to be inevitable in spite of exercising all due diligence.
On entend par « force majeure » toute situation ou tout événement qui :
- empêche l'une ou l'autre des parties de remplir ses obligations au titre de l'accord
- était imprévisible, exceptionnel et indépendant de la volonté des parties
- n'est pas dû à une erreur ou à une négligence de leur part (ou de la part d'autres entités participant à l'action), et
- s'avère inévitable malgré l'exercice de toute la diligence requise.
- 16.3 Any situation constituting force majeure must be formally notified to the other party without delay, stating the nature, likely duration and foreseeable effects.
Toute situation constituant un cas de force majeure doit être notifiée formellement et sans délai à l'autre partie, en précisant sa nature, sa durée probable et ses effets prévisibles.

- 16.4 The parties must immediately take all the necessary steps to limit any damage due to force majeure and do their best to resume implementation of the action as soon as possible.
Les parties doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les dommages dus à la force majeure et faire de leur mieux pour reprendre la mise en œuvre de l'action dès que possible.

ARTICLE 17 – LAW APPLICABLE AND COMPETENT COURT LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

- 17.1 The Agreement is governed by the French law.
Ce contrat est régi par le droit français.
- 17.2 The competent court determined in accordance with the applicable national law will have sole jurisdiction to hear any dispute between the organisation and the participant concerning the interpretation, application or validity of this agreement, if such dispute cannot be settled amicably.
Le tribunal compétent déterminé conformément à la législation nationale applicable sera seul compétent pour entendre tout litige entre l'établissement et le participant concernant l'interprétation, l'application ou la validité de ce contrat, si ce litige ne peut pas être réglé à l'amiable.

ARTICLE 18 – ENTRY INTO FORCE ENTRÉE EN VIGUEUR

The agreement will enter into force on the day of signature by the organisation or the participant, depending on which is later.
L'accord entrera en vigueur le jour de la signature par l'organisme ou le participant, selon la date la plus tardive.

SIGNATURES

For the participant: [Name – Forename]
Le participant [Nom – Prénom]

Done at: [place], [date]
Fait à [lieu], le [date]

Signature :

For the *organisation*: Dr Elodie HURE – Programmes Dean
Pour l'organisme : Dr Elodie HURE – Doyenne des Programmes

Done at RENNES, 23/07/2026
Fait à RENNES, le 23/07/2026

Signature :

Annexe 1

Erasmus+ Learning Agreement - Student Mobility for Studies

Mobility between Erasmus+ countries (EU Member States and third countries associated to the Programme)

Contrat pédagogique Erasmus+ - Mobilités étudiantes à des fins d'études

Mobilités entre pays du Programme Erasmus+ (Pays membres de l'UE et pays tiers associés au Programme)

+ Mobilités internationales (pays tiers non associés au Programme)³

[Learning agreements are digital in the Erasmus+ 2021-2027 programme. Higher education institutions can exchange digital learning agreements through an IT system connected to the Erasmus Without Paper Network. This template is provided for those institutions that are in the process of connecting to the network and might need an editable version of the template. For more information, please visit the European Commission's webpage about [Erasmus Without Paper](#).]

Les contrats pédagogiques sont numériques dans le programme Erasmus+ 2021-2027. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent échanger des contrats pédagogiques numériques par le biais d'un système informatique connecté au réseau "Erasmus Without paper". Ce modèle est fourni pour les établissements qui sont encore dans le processus de développement de leur connexion au réseau et qui pourraient avoir besoin d'une version modifiable du document. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page web de la Commission européenne sur le réseau "[Erasmus without paper](#)".

General information Informations générales

Student Étudiant	Last name(s) Nom (s)	First name(s) Prénom (s)	Date of birth Date de naissance	Nationality Nationalité	Gender Genre
	European Student Identifier (ESI) [Unique electronic identifier for mobile students] Identifiant étudiant européen [Identifiant électronique unique pour étudiants mobiles]		Level of education (EQF level) Niveau d'études (niveau EQF)	Field of education (ISCED code) Domaine d'études (code ISCED)	Field of education (clarification) Domaine d'études (précision)
Sending Institution Établissement d'envoi	Name Nom	Faculty/Department Faculté/département	Erasmus code Code erasmus	Country Pays	Administrative contact person name; email Nom, e-mail de la personne de contact sur le plan administratif
Receiving Institution Établissement d'accueil	Name Nom	Faculty/Department Faculté/département	Erasmus code Code erasmus ⁴	Country Pays	Administrative contact person name; email Nom, e-mail de la personne de contact sur le plan administratif
The level of language competence in _____ [indicate here the main language of instruction] that the student already has or agrees to acquire by the start of the study period is: Le niveau de compétence linguistique en _____ [indiquer ici la langue principale d'enseignement] que l'étudiant possède ou s'engage à acquérir avant le début de la période de mobilité est : A1 ☐ A2 ☐ B1 ☐ B2 ☐ C1 ☐ C2 ☐ Native speaker / Locuteur natif ☐					

³ Précision de l'Agence nationale : cette version papier (modifiable) du contrat pédagogique est à utiliser lorsque l'utilisation de la version numérique n'est pas possible ou pas encore adaptée, notamment pour les mobilités vers et en provenance des pays tiers non associés au programme (mobilités internationales), qui ne sont pas encore concernées par la digitalisation via le réseau « Erasmus without paper ».

Learning agreement type and mobility duration Type de contrat pédagogique et durée de la mobilité

Learning agreement for studies type (select one) Contrat pédagogique pour type de mobilité (en sélectionner une)	Estimated duration (to be confirmed by the Receiving Institution) Durée estimée (à confirmer par l'établissement d'accueil)
• Long term mobility ☒ / Virtual component <i>(only if applicable)</i> ☐ Mobilité de longue durée ☒ / Activité virtuelle (si applicable uniquement) ☐ • Short-term mobility with a mandatory virtual component ☐ Mobilité de courte durée avec activité virtuelle obligatoire ☐ • Short-term doctoral mobility ☐ / Virtual component <i>(only if applicable)</i> ☐ Mobilité doctorale de courte durée ☐ / Activité virtuelle (si applicable uniquement) ☐	Planned period of the physical mobility: Période prévue de la mobilité physique : • Academic year 2026/2027 Année académique 2026/2027 • from [day/month/year] Du [jour/mois/année] • to [day/month/year] Au [jour/mois/année]

Learning agreement for long-term mobility
 Study Programme at the Receiving Institution
Contrat pédagogique pour mobilité de longue durée
Programme d'études dans l'établissement d'accueil

Table A Tableau A	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title at the Receiving Institution (as indicated in the course catalogue) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Term [e.g. autumn/spring; term] Trimestre [exemple : 1 ^{er} /2 ^{ème}]	Number of ECTS credits (or equivalent) to be awarded by the Receiving Institution upon successful completion Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) attribués par l'établissement d'accueil après validation de la composante
				Total: ...

Web link to the course catalogue at the Receiving Institution describing the learning outcomes: [web link to the relevant information]
 Lien internet vers le catalogue de cours de l'établissement d'accueil sur lequel figurent les résultats d'apprentissage : [lien internet vers les informations pertinentes]

Recognition at the Sending Institution
Reconnaissance dans l'établissement d'envoi

Table B Tableau B	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title at the Sending Institution (as indicated in the course catalogue) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'envoi (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Term [e.g. autumn/spring; term] Trimestre [ex : 1 ^{er} /2 ^{ème}]	Number of ECTS credits (or equivalent) to be recognised by the Sending Institution Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) reconnus dans l'établissement d'envoi	Automatic recognition [yes/No] Reconnaissance automatique [oui/non]
				Total:	

Provisions applying if the student does not complete successfully some educational components: [web link to the relevant information]
 Dispositions applicables si l'étudiant ne valide pas certaines composantes pédagogiques : [lien internet vers les informations pertinentes]

[If the option of virtual component was selected the table below must be filled in]
[Si l'option de l'activité virtuelle a été sélectionnée, le tableau ci-dessous doit être complété]

Description of a virtual component at Receiving Institution and recognition at the Sending Institution

Description de l'activité virtuelle dans l'établissement d'accueil et reconnaissance dans l'établissement d'envoi

Table C Tableau C	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title or description of the study programme at the Receiving Institution Intitulé de la composante ou description du programme d'études dans l'établissement d'accueil	Short description of the virtual component Brève description de l'activité virtuelle	Term [e.g. autumn/spring; term] Trimestre [ex : 1 ^{er} /2 ^{ème}]	Number of ECTS credits to be awarded Nombre de crédits ECTS à attribuer	Automatic recognition [yes/non] Reconnaissance automatique [oui/non]
					Total:	

Commitment of the three parties Accord des 3 parties

By signing/approving, the student, the Sending Institution and the Receiving Institution confirm that they approve the learning agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and Receiving Institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies. The Beneficiary Institution and the student must also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The Receiving Institution confirms that the educational components listed are in line with its course catalogue or as agreed otherwise and should be available to the student. The Sending Institution commits to recognise all the credits or equivalent units gained at the Receiving Institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree. The student and the Receiving Institution will communicate to the Sending Institution any problems or changes regarding the study programme, responsible persons and/or study period.

En signant/approuvant ce document l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conformeront à toutes les dispositions convenues entre toutes les parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à appliquer tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur relatifs aux mobilités d'études. L'établissement bénéficiaire et l'étudiant doivent également s'engager à respecter ce qui est prévu dans le contrat de mobilité Erasmus+. L'établissement d'accueil confirme que les composantes pédagogiques énumérées sont conformes à son catalogue de cours ou à ce qui a été convenu par ailleurs et qu'elles doivent être accessibles à l'étudiant. L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits ou unités équivalentes obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques achevées avec succès et à les comptabiliser dans le diplôme de l'étudiant. L'étudiant et l'établissement d'accueil communiqueront à l'établissement d'envoi tout problème ou changement concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Commitment Engagement	Name Nom	Email	Position Fonction	Date	Approval Approbation
Student Etudiant			Student Etudiant		
Responsible person at the Sending Institution ⁵ Personne responsable dans l'établissement d'envoi					
Responsible person at the Receiving Institution Personne responsable dans l'établissement d'accueil					

Exceptional changes to the learning agreement Modifications exceptionnelles du contrat pédagogique

Exceptional changes to Table A							
Modifications exceptionnelles apportées au tableau A							
Table A2 Tableau A2	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title at the Receiving Institution (as indicated in the course catalogue) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Deleted component [tick if applicable] Composante supprimée [cocher si applicable]	Added component [tick if applicable] Composante ajoutée [cocher si applicable]	Reason for change [Add the applicable reason code or write other reason] Raison du changement [sélectionner le code applicable ou écrire autre raison]	Number of ECTS credits (or equivalent) to be awarded Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) à attribuer	
				☐	☐	Choose an item.	
				☐	☐	Choose an item.	

Exceptional changes to Table B (if applicable)								
Modifications exceptionnelles apportées au tableau B (si applicable)								
Table B2 Tableau B2	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title at the Sending Institution (as indicated in the course catalogue) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'envoi (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Deleted component [tick if applicable] Composante supprimée [cocher si applicable]	Added component [tick if applicable] Composante ajoutée [cocher si applicable]	Reason for change [Add the applicable reason code or write other reason] Raison du changement [sélectionner le code applicable ou écrire autre raison]	Number of ECTS credits (or equivalent) to be awarded Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) à attribuer	Automatic recognition [Yes/No] Reconnaissance automatique [oui/non]	
				☐	☐	Choose an item.		
				☐	☐	Choose an item.		

Exceptional changes to Table C (if applicable)							
Modifications exceptionnelles apportées au tableau C (si applicable)							
Table C2 Tableau C2	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title or description of the Study programme at the Receiving Institution Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'accueil	Short description of the virtual component Brève description de la composante virtuelle	Reason for change [Add the applicable reason code or write other reason] Raison du changement [sélectionner le code applicable ou écrire autre raison]	Number of ECTS credits (or equivalent) to be awarded Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) à attribuer	Automatic recognition [Yes/No] Reconnaissance automatique [oui/non]	

Approval of exceptional changes to the learning agreement Approbation des modifications exceptionnelles du contrat pédagogique

By signing/approving, the student, the Sending Institution and the Receiving Institution confirm that they approve the learning agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and Receiving Institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies. The Beneficiary Institution and the student must also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The Receiving Institution confirms that the educational components listed are in line with its course catalogue or as agreed otherwise and should be available to the student. The Sending Institution commits to recognise all the credits or equivalent units gained at the Receiving Institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree. The student and the Receiving Institution will communicate to the Sending Institution any problems or changes regarding the study programme, responsible persons and/or study period.

En signant/approuvant ce document l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conformeront à toutes les dispositions convenues entre toutes les parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à appliquer tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur relatifs aux mobilités d'études. L'établissement bénéficiaire et l'étudiant doivent également s'engager à respecter ce qui est prévu dans le contrat de mobilité Erasmus+. L'établissement d'accueil confirme que les composantes pédagogiques énumérées sont conformes à son catalogue de cours ou à ce qui a été convenu par ailleurs et qu'elles doivent être accessibles à l'étudiant. L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits ou unités équivalentes obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques achevées avec succès et à les comptabiliser dans le diplôme de l'étudiant. L'étudiant et l'établissement d'accueil communiqueront à l'établissement d'envoi tout problème ou changement concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Commitment Engagement	Name Nom	Email	Position Fonction	Date	Approval Approbation
Student Etudiant			Student Etudiant		
Responsible person at the Sending Institution⁶ Personne responsable dans l'établissement d'envoi					
Responsible person at the Receiving Institution Personne responsable dans l'établissement d'accueil					

Learning agreement for short-term mobility with a mandatory virtual component
 Study Programme at Receiving Institution and recognition at the Sending Institution

Contrat pédagogique pour les mobilités de courte durée avec activité virtuelle
Programme d'études dans l'établissement d'accueil et reconnaissance dans l'établissement d'envoi

Table D Tableau D	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title or description of the study programme Intitulé de la composante ou description du programme d'études	Short description of the virtual component Brève description de la composante	Number of ECTS credits to be awarded Nombre de crédits ECTS à attribuer	Automatic recognition [yes/no] Reconnaissance automatique [oui/non]
				Total:	

Commitment of the three parties
Accord des 3 parties

By signing/approving, the student, the Sending Institution and the Receiving Institution confirm that they approve the learning agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and Receiving Institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies. The Beneficiary Institution and the student must also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The Receiving Institution confirms that the educational components listed are in line with its course catalogue or as agreed otherwise and should be available to the student. The Sending Institution commits to recognise all the credits or equivalent units gained at the Receiving Institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree. The student and the Receiving Institution will communicate to the Sending Institution any problems or changes regarding the study programme, responsible persons and/or study period.

En signant/approuvant ce document l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conformeront à toutes les dispositions convenues entre toutes les parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à appliquer tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur relatifs aux mobilités d'études. L'établissement bénéficiaire et l'étudiant doivent également s'engager à respecter ce qui est prévu dans le contrat de mobilité Erasmus+. L'établissement d'accueil confirme que les composantes pédagogiques énumérées sont conformes à son catalogue de cours ou à ce qui a été convenu par ailleurs et qu'elles doivent être accessibles à l'étudiant. L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits ou unités équivalentes obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques achevées avec succès et à les comptabiliser dans le diplôme de l'étudiant. L'étudiant et l'établissement d'accueil communiqueront à l'établissement d'envoi tout problème ou changement concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Commitment Engagement	Name Nom	Email	Position Fonction	Date	Approval Approbation
Student Etudiant			<i>Student</i> <i>Etudiant</i>		
Responsible person at the Sending Institution⁷ Personne responsable dans l'établissement d'envoi					
Responsible person at the Receiving Institution Personne responsable dans l'établissement d'accueil					

Exceptional changes to the learning agreement

Modifications exceptionnelles du contrat pédagogique

Exceptional changes to Table D						
Modifications exceptionnelles apportées au tableau D						
Table D2 Tableau D2	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title at the Receiving Institution (as indicated in the course catalogue) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Deleted component [tick if applicable] Composante supprimée [cocher si applicable]	Added component [tick if applicable] Composante ajoutée [cocher si applicable]	Reason for change [Add the applicable reason code or write other reason] Raison du changement [sélectionner le code applicable ou écrire autre raison]	Number of ECTS credits (or equivalent) to be awarded Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) à attribuer
			☐	☐	Choose an item.	
			☐	☐	Choose an item.	

Approval of exceptional changes to the Learning Agreement

Approbation des modifications exceptionnelles du contrat pédagogique

By signing/approving, the student, the Sending Institution and the Receiving Institution confirm that they approve the learning agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and Receiving Institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies. The Beneficiary Institution and the student must also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The Receiving Institution confirms that the educational components listed are in line with its course catalogue or as agreed otherwise and should be available to the student. The Sending Institution commits to recognise all the credits or equivalent units gained at the Receiving Institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree. The student and the Receiving Institution will communicate to the Sending Institution any problems or changes regarding the study programme, responsible persons and/or study period.

En signant/approuvant ce document l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conformeront à toutes les dispositions convenues entre toutes les parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à appliquer tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur relatifs aux mobilités d'études. L'établissement bénéficiaire et l'étudiant doivent également s'engager à respecter ce qui est prévu dans le contrat de mobilité Erasmus+. L'établissement d'accueil confirme que les composantes pédagogiques énumérées sont conformes à son catalogue de cours ou à ce qui a été convenu par ailleurs et qu'elles doivent être accessibles à l'étudiant. L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits ou unités équivalentes obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques achevées avec succès et à les comptabiliser dans le diplôme de l'étudiant. L'étudiant et l'établissement d'accueil communiqueront à l'établissement d'envoi tout problème ou changement concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Commitment Engagement	Name Nom	Email	Position Fonction	Date	Approval Approbation
Student Etudiant			<i>Student</i> <i>Etudiant</i>		
Responsible person at the Sending Institution⁸ Personne responsable dans l'établissement d'envoi					
Responsible person at the Receiving Institution Personne responsable dans l'établissement d'accueil					

Learning agreement for short-term doctoral mobility

Study Programme at Receiving Institution and recognition at the Sending Institution

Contrat pédagogique pour les mobilités doctorales de courte durée

Programme d'études dans l'établissement d'accueil et reconnaissance dans l'établissement d'envoi

Table E Tableau E	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title or description of the study programme Intitulé de la composante ou description du programme d'études	Short description of the virtual component Brève description de la composante	Number of ECTS credits to be awarded Nombre de crédits ECTS à attribuer	Automatic recognition [yes/no] Reconnaissance automatique [oui/non]
				Total:	

Commitment of the three parties

Accord des 3 parties

By signing/approving, the student, the Sending Institution and the Receiving Institution confirm that they approve the learning agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and Receiving Institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies. The Beneficiary Institution and the student must also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The Receiving Institution confirms that the educational components listed are in line with its course catalogue or as agreed otherwise and should be available to the student. The Sending Institution commits to recognise all the credits or equivalent units gained at the Receiving Institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree. The student and the Receiving Institution will communicate to the Sending Institution any problems or changes regarding the study programme, responsible persons and/or study period.

En signant/approuvant ce document l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conformeront à toutes les dispositions convenues entre toutes les parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à appliquer tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur relatifs aux mobilités d'études. L'établissement bénéficiaire et l'étudiant doivent également s'engager à respecter ce qui est prévu dans le contrat de mobilité Erasmus+. L'établissement d'accueil confirme que les composantes pédagogiques énumérées sont conformes à son catalogue de cours ou à ce qui a été convenu par ailleurs et qu'elles doivent être accessibles à l'étudiant. L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits ou unités équivalentes obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques achevées avec succès et à les comptabiliser dans le diplôme de l'étudiant. L'étudiant et l'établissement d'accueil communiqueront à l'établissement d'envoi tout problème ou changement concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Commitment Engagement	Name Nom	Email	Position Fonction	Date	Approval Approbation
Student Etudiant			Student Etudiant		
Responsible person at the Sending Institution⁹ Personne responsable dans l'établissement d'envoi					
Responsible person at the Receiving Institution Personne responsable dans l'établissement d'accueil					

Exceptional changes to the learning agreement

Modifications exceptionnelles du contrat pédagogique

Exceptional changes to Table E Modifications exceptionnelles apportées au tableau E							Automatic Recognition [Yes/No] Reconnaissance automatique [Oui/Non]
Table E2 Tableau E2	Component code (if any) Référence de la composante pédagogique (si existante)	Component title at the Receiving Institution (as indicated in the course catalogue) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Deleted component [tick if applicable] Composante supprimée [cocher si applicable]	Added component [tick if applicable] Composante ajoutée [cocher si applicable]	Reason for change [Add the applicable reason code or write other reason] Raison du changement [sélectionner le code applicable ou écrire autre raison]	Number of ECTS credits (or equivalent) Nombre de crédits ECTS (ou équivalent)	
			☐	☐	Choose an item.		
			☐	☐	Choose an item.		

Approval of exceptional changes to the Learning Agreement Approbation des modifications exceptionnelles du contrat pédagogique

By signing/approving, the student, the Sending Institution and the Receiving Institution confirm that they approve the learning agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and Receiving Institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies. The Beneficiary Institution and the student must also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The Receiving Institution confirms that the educational components listed are in line with its course catalogue or as agreed otherwise and should be available to the student. The Sending Institution commits to recognise all the credits or equivalent units gained at the Receiving Institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree. The student and the Receiving Institution will communicate to the Sending Institution any problems or changes regarding the study programme, responsible persons and/or study period.

En signant/approuvant ce document l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conformeront à toutes les dispositions convenues entre toutes les parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à appliquer tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur relatifs aux mobilités d'études. L'établissement bénéficiaire et l'étudiant doivent également s'engager à respecter ce qui est prévu dans le contrat de mobilité Erasmus+. L'établissement d'accueil confirme que les composantes pédagogiques énumérées sont conformes à son catalogue de cours ou à ce qui a été convenu par ailleurs et qu'elles doivent être accessibles à l'étudiant. L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits ou unités équivalentes obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques achevées avec succès et à les comptabiliser dans le diplôme de l'étudiant. L'étudiant et l'établissement d'accueil communiqueront à l'établissement d'envoi tout problème ou changement concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Commitment Engagement	Name Nom	Email	Position Fonction	Date	Approval Approbation
Student Etudiant			<i>Student</i> <i>Etudiant</i>		
Responsible person at the Sending Institution¹⁰ Personne responsable dans l'établissement d'envoi					
Responsible person at the Receiving Institution Personne responsable dans l'établissement d'accueil					

Glossary Glossaire

Term Terme	Definition/Explanation Définition/Explication
Nationality Nationalité	Country to which the person belongs administratively and that issues the ID card and/or passport. <i>Pays dont la personne dépend administrativement et qui a délivré la carte d'identité ou le passeport</i>
The European Student Identifier (ESI) L'identifiant étudiant européen	A unique European Identifier number used to identify and authenticate students using the Erasmus+ Mobile App and/or the desktop version of the app to fill in and sign their online learning agreement. If the sending institution does not issue an ESI for its students an alternative mechanism for identifying and authenticating students can be accepted. For more information, visit the : https://esci-sd.atlassian.net/wiki/spaces/MAID/overview <i>Un numéro d'identification européen unique utilisé pour identifier et authentifier les étudiants qui utilisent l'application mobile Erasmus+ et/ou la version pour ordinateur de l'application pour remplir et signer leur contrat pédagogique en ligne. Si l'établissement d'envoi ne délivre pas d'ESI pour ses étudiants, un autre système d'identification et d'authentification des étudiants peut être accepté. Pour plus d'informations, consultez le site :</i> <i>https://esci-sd.atlassian.net/wiki/spaces/MAID/overview</i>
Level of education Niveau d'études	Short cycle (EQF level 5) / Bachelor or equivalent first cycle (EQF level 6) / Master or equivalent second cycle (EQF level 7) / Doctorate or equivalent third cycle (EQF level 8). <i>Cycle court (CEC niveau 5) / Licence ou équivalent 1^{er} cycle (CEC niveau 6) / Master ou équivalent 2^{ème} cycle (CEC niveau 7) / Doctorat ou équivalent 3^{ème} cycle (CEC niveau 8).</i>
Field of education Domaine d'études	The ISCED-F 2013 search tool available at http://ec.europa.eu/education/international-standard-classification-of-education-isced-en should be used to find the ISCED 2013 detailed field of education and training that is closest to the subject of the degree to be awarded to the student by the Sending Institution. <i>L'outil de recherche CITE-F 2013 disponible sur http://ec.europa.eu/education/international-standard-classification-of-education-isced-en devra être utilisé pour trouver le domaine d'études de la classification internationale type de l'Education (CITE) le plus proche du domaine d'études du diplôme préparé par l'étudiant dans l'établissement d'envoi.</i>
Erasmus code Code Erasmus	A unique identifier that every higher education institution that has been awarded with the Erasmus Charter for Higher Education (ECHE) receives. It is only applicable to higher education institutions located in EU Member States and third countries associated to the programme. <i>Identifiant unique pour tout établissement d'enseignement supérieur titulaire de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Concerne uniquement les établissements situés dans les pays membres de l'Union européenne et les pays tiers associés au programme.</i>
Administrative Contact person Personne responsable sur le plan administratif	A person who provides a link for administrative information and who, depending on the structure of the higher education institution, may be the departmental coordinator or works at the international relations office or equivalent body within the institution. <i>Personne qui assure le lien pour les informations administratives et qui, selon la structure de l'établissement d'enseignement supérieur, peut être le coordinateur du département ou travailler au bureau des relations internationales ou dans un service équivalent au sein de l'établissement.</i>
Long-term mobility	A physical study period abroad lasting at least one academic term/trimester or 2 months to 12 months. <i>Période d'études physique à l'étranger d'une durée minimale d'un trimestre universitaire ou de 2 mois à 12 mois.</i>
Blended mobility Mobilité hybride	Any mobility can be carried out as a "blended mobility" by combining the study period abroad with a virtual component at the receiving institution before, during or after the physical mobility to further enhance the learning outcomes. <i>Toute mobilité peut être réalisée de façon hybride, en combinant une période d'études à l'étranger et une composante virtuelle dans l'établissement d'accueil avant, pendant ou après la mobilité physique, afin de renforcer les résultats d'apprentissage.</i>
Short description of a virtual component Brève description de la composante virtuelle	A description of the virtual component of a blended mobility and the type of online activity(ies) undertaken. For example it can be an online course, embedded in a course selected at the receiving institution; part of a blended intensive programme; and/or other type of virtual activity at the receiving institution. <i>Une description de la composante virtuelle d'une mobilité hybride et du type d'activité(s) en ligne entreprise(s). Par exemple, il peut s'agir d'un cours en ligne, intégré dans un cours sélectionné dans l'établissement d'accueil, d'une partie d'un programme intensif hybride et/ou d'un autre type d'activité virtuelle dans l'établissement d'accueil.</i>
Short-term mobility with a mandatory virtual component Mobilité de courte durée avec composante virtuelle obligatoire	Students may undertake a study period abroad lasting between 5 days and 30 days and combined with a compulsory virtual component. <i>Les étudiants peuvent effectuer un séjour d'études à l'étranger d'une durée comprise entre 5 et 30 jours, combiné à une composante virtuelle obligatoire.</i>
Short-term doctoral mobility Mobilité doctorale de courte durée	A study period abroad lasting between 5 days and 30 days. An optional virtual component to facilitate an online learning exchange and/or teamwork can be added to further enhance the learning outcomes.

	Une période d'études à l'étranger d'une durée de 5 à 30 jours. Une composante virtuelle facultative pour faciliter un échange d'apprentissage en ligne et/ou un travail d'équipe peut être ajoutée pour renforcer les résultats d'apprentissage.
ECTS credits (or equivalent) Crédits ECTS (ou équivalent)	In countries where the "ECTS" system is not in place, in particular for institutions located in Partner Countries not participating in the Bologna process, "ECTS" needs to be replaced in the relevant tables by the name of the equivalent system that is used, and a web link to an explanation to the system should be added. <i>Dans les pays où le système ECTS n'est pas utilisé, en particulier dans les établissements situés dans les Pays Partenaires ne participant pas au processus de Bologne, le système « ECTS » devra être remplacé dans tous les tableaux par le système équivalent, et un lien internet vers une explication du système devra être ajouté.</i>
Automatic recognition Reconnaissance automatique	All credits gained abroad— as agreed in the Learning Agreement and confirmed by the Transcript of Records – will be transferred without delay and counted towards the students' degree without any additional work or assessment of the student. This is signalled in the learning agreement by the "Yes" check box. If the "No" check box is selected, a clear justification needs to be provided and an indication on what other type of formal recognition will be applied e.g. registration in the students' diploma supplement or Europass Mobility Document. <i>Tous les crédits obtenus à l'étranger - comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmé par le relevé de notes - seront transférés sans délai et comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans travail supplémentaire ni évaluation de l'étudiant. Ceci est signalé dans le contrat pédagogique par la case à cocher "Oui". Si la case "Non" est cochée, une justification claire doit être fournie ainsi qu'une indication de l'autre type de reconnaissance formelle qui sera appliquée, par exemple l'enregistrement dans le supplément au diplôme de l'étudiant ou le document de mobilité Europass.</i>
Educational component Composante pédagogique	A self-contained and formal structured learning experience that features learning outcomes, credits and forms of assessment. Examples of educational components are: a course, module, seminar, laboratory work, practical work, preparation/research for a thesis, mobility window or free electives. <i>Une expérience d'apprentissage autonome et formelle structurée qui comporte des résultats d'apprentissage, des crédits et des formes d'évaluation. Exemples de composantes pédagogiques : un cours, un module, un séminaire, un travail de laboratoire, un travail pratique, une préparation/recherche pour une thèse, une fenêtre de mobilité ou des options au choix.</i>
Level of language competence Niveau de compétence linguistique	A description of the European Language Levels (CEFR) is available at <i>Information sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) disponible sur : https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr</i>
Course catalogue Catalogue de cours	Detailed, user-friendly and up-to-date information on the institution's learning environment that should be available to students before the mobility period and throughout their studies to enable them to make the right choices and use their time most efficiently. The information concerns, for example, the qualifications offered, the learning, teaching and assessment procedures, the level of programmes, the individual educational components and the learning resources. The Course Catalogue should include the names of people to contact, with information about how, when and where to contact them. <i>Information détaillée, accessible et actualisée des formations proposées par l'établissement, disponible aux étudiants en amont de leur période de mobilité et pendant leurs études, qui leur permet d'effectuer les bons choix et de gérer leur emploi du temps de manière efficace. L'information concerne, par exemple, les qualifications proposées, les procédures d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, le niveau des programmes, les composantes pédagogiques individuelles et les ressources d'apprentissage. Le catalogue de cours fera apparaître le nom des personnes de contact, ainsi que les modalités de prise de contact.</i>
Responsible person at the Sending Institution Personne responsable dans l'établissement d'envoi	An academic who has the authority to approve the Learning Agreement, to exceptionally amend it when it is needed, as well as to guarantee full recognition of such programme on behalf of the responsible academic body. The name and email of the Responsible person must be filled in only in case it differs from that of the Contact person mentioned at the top of the document. <i>Une personne qui a autorité pour approuver les contrats pédagogiques, pour les modifier exceptionnellement si nécessaire ainsi que pour garantir leur pleine reconnaissance académique au nom de l'établissement responsable. Le nom et l'adresse mail de la personne responsable devront être indiqués uniquement dans le cas où ils diffèrent de ceux de la personne de contact indiquée au début du document.</i>
Reasons for deleting a component Motifs de suppression d'une composante	- Previously selected educational component is not available at the Receiving Institution <i>La composante préalablement choisie n'est pas disponible dans l'établissement d'accueil</i> - Component is in a different language than previously specified in the course catalogue <i>La composante est enseignée dans une langue différente de celle indiquée dans le catalogue de cours</i> - Timetable conflict <i>Problème d'emploi du temps</i> - Other (please specify) <i>Autre (préciser)</i>
Reason for adding a component Motifs d'ajout d'une composante	- Substituting a deleted component <i>Remplacement d'une composante supprimée</i> - Extending the mobility period <i>Prolongation de la période de mobilité</i> - Adding a virtual component <i>Ajout d'une composante virtuelle</i> - Other (please specify) <i>Autre (préciser)</i>

Annexe 2 : CHARTE DE L'ETUDIANT ERASMUS

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/charte-de-letudiant-erasmus-0>